



Syndicat National Autonome du personnel de la BANQUE de France - Solidaires

courrier interne : 74-1645 SNA - adresse postale : 2.rue de la Vrillière Paris 75049 cedex 01
Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - sna@banque-france.fr



Cher(e) adhérent(e),

Le SNABF Solidaires vous offre la possibilité de payer votre cotisation annuelle par prélèvement automatique.

Ce mode de paiement présente, en effet, de nombreux avantages par rapport au paiement par chèque, et cela pour vous : rapidité, simplicité, un seul courrier regroupant votre carte d'adhérent et votre justificatif fiscal, comme pour nous : moindre risque d'erreurs, cotisations prélevées à échéance fixe, facilité du suivi et de la gestion.

Si vous souhaitez opter pour ce mode de règlement, celui-ci interviendra fin mars. Vous recevrez chaque année, environ un mois avant la date prévue pour le prélèvement, un courrier de notre part vous informant du montant, du numéro de compte, de la Banque et de la date exacte du prélèvement. En cas de désaccord concernant l'une de ces informations (montant, numéro de compte, Banque), il vous suffira de nous contacter par écrit suffisamment de temps avant la date de prélèvement prévue (délai de 15 jours).

Vous pouvez à tout moment mettre un terme au prélèvement en contactant votre Banque et le Secrétariat du SNABF par courrier ou messagerie (1645-ut).

Si cela vous convient, nous vous remercions de nous retourner, **rempli et signé, le formulaire de demande et d'autorisation de mandat de prélèvement SEPA (au verso du présent courrier)** accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB). **Celui-ci nous est indispensable.**

Recevez nos amitiés syndicales,

Toute l'équipe du SNABF Solidaires

